



Mairie de Naves
1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE, rue du Pré Bourru

Entre : Monsieur le Maire de la Commune de NAVES, Monsieur Hervé LONGY.

D'une part,

Et

D'autre part,

..... sollicite l'autorisation d'utiliser la Salle Polyvalente 4, rue du Pré Bourru 19460 Naves du .../.../..... pour l'organisation de

I - DESIGNATION PRECISE DES LOCAUX UTILISES

- Salle polyvalente (1)
- Cuisine (1)

(1) rayer le nom du local non utilisé

L'utilisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

L'utilisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

II - NOMBRE DE PARTICIPANTS :

III - CONDITIONS DE PAIEMENT

Un chèque de caution de **153 €** doit être déposé en mairie avant la prise de possession des locaux, au moyen d'un **chèque libellé à l'ordre du Trésor Public**.

<u>TARIFS</u> :	(hbts de la Commune)	(hbts extérieurs Cne)
a) Location de la salle	165,00 €	430,00 €
b) Location de la cuisine	47,00 €	82,00 €

IV - MESURES DE SECURITE

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constatés l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

L'utilisateur s'engage à ne pas modifier les installations électriques de l'établissement.

L'utilisateur s'engage à ne pas ajouter d'éléments de décorations sans s'assurer préalablement de respecter les règles de sécurité.

En fin de manifestation, il est strictement interdit d'utiliser la salle comme dortoir.

V- ASSURANCE

L'organisateur doit souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Cette police n° a été souscrite leauprès de..... (**Fournir une copie**).

VI- RESPONSABILITE

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

L'Organisateur,
Date et signature,

M le Maire,

Hervé LONGY

NB : La présente convention devra être datée et signée par vos soins, puis retournée en Mairie. Après signature de Monsieur le Maire, un double vous sera transmis.